

L'Islam est bâti sur cinq piliers

بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسِ شَهَادَةٍ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ عَنِ
وَصَوْمِ رَمَضَانَ رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ الْبَيْتِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَإِيتَاءَ الزَّكَاةَ وَحَجَّ مُحَمَّدًا عَبْدَهُ وَرَسُولَهُ اللَّهُ وَأَنَّ

TRADUCTION EXPLICATIVE :

Ibnou 'Oumar (radhia Allâhou anhou) rapporte que le Messager d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit :

« **L'Islam est bâti sur cinq (piliers) - Le témoignage qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mouhammad est Son serviteur et messenger, la pratique (rigoureuse) de la salât, l'acquiescement de la zakât, le pèlerinage obligatoire (à Makkah) et le jeûne du Ramadhân.** »

(Boukhâri et Mouslim)

COMMENTAIRES :

Dans ce Hadith, Raçouloullâh (sallallâhou alayhi wa sallam) a comparé l'Islam à une tente ou un édifice qui serait soutenu par des piliers. La structure entière de notre religion reposerait ainsi sur cinq éléments fondamentaux qui ont été présentés successivement dans cette Tradition. Il n'appartient pas donc au musulman ou à la musulmane de faire preuve d'une quelconque insouciance par rapport au respect de ces pratiques essentielles desquelles dépendent la force de son appartenance religieuse.

Il est important de souligner que les devoirs imposés par les références musulmanes ne se limitent pas à ces seuls cinq piliers. Il existe également d'autres obligations -comme par exemple celui d'ordonner le bien et de condamner le mal (*amr bil ma'rouf wan nahyi 'anil mounkar*), ou encore celui de déployer des efforts pour faire prévaloir l'autorité divine (*al djouhd wal djihâd*)-, mais celles-ci n'ont pas la même importance et le même statut que les devoirs mentionnés dans ce présent Hadith.

Les cinq pratiques citées ici par le Messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam) ont ceci de particulier qu'elles sont des expressions visibles qui permettent de distinguer aisément ceux qui ont accepté de faire de l'Islam leur mode de vie de ceux qui ont refusé cela.

Une autre de leur particularité tient dans le fait que chacun de ces piliers est une obligation individuelle (*fardh 'aïn*) constituant un **objectif en soi**. En d'autres mots, l'institution de ces devoirs n'est pas le fait d'un facteur temporaire ou d'un contexte spécifique, à la différence des obligations communautaires (*fardh kifâyah*, *sauf cas exceptionnels*) telles que le *amr bil ma'rouf wan nahyi 'anil mounkar* ou le *djihâd* par exemple, qui, elles, ne sont imposées que dans des circonstances bien définies.

(Adaptation française d'un passage du « Ma'ârif oul Hadîth » de Cheikh Mandhoûr Nou'mâni (rahimahoullâh))

<https://muslimfr.com/lislam-est-bati-sur-cinq-piliers/>